

DOSSIER N° PC 08183 23 A0001 M01
dossier déposé complet le 20/04/2023

de Monsieur Patrick et Cathy GUYAUX
demeurant 19 rue du Ry d'Oco
5570 HONNAY (Belgique)
pour **Modification** : l'année de naissance de
Monsieur Patrick GUYAUX est erronée.
Nouvelle date : 13/03/1969 au lieu du
13/03/1963.
sur un terrain sis 7 Impasse du Moulin du Hulobiet,
Les Louaches 08600 FROMELENNES
cadastré AA163

SURFACE DE PLANCHER

existante : 0 m²

créée : 109,45 m²

démolie : 0 m²

Nombre de logements créés : 1

Nombre de logements démolis : 0

DESCRIPTION DU DOSSIER D'ORIGINE :

N° Dossier PC 08183 23 A0001

Déposé le 30/03/2023

Par Monsieur Patrick et Cathy GUYAUX

Demeurant 19 rue du Ry d'Oco

5570 HONNAY (Belgique)

Délivré le 12/04/2023

Le Maire,

Vu la demande de modificatif de permis de construire susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L-421-1 et suivants. R-421-1 et suivants.

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20/05/1988, révisé le 28/10/2014, modifié le 24/03/2022 ;

Vu le Permis de construire d'origine N° PC 08183 23 A0001, accordé le 12/04/2023 ;

Vu l'avis favorable du Maire du 21/04/2023, ci-joint ;

Considérant que le projet, objet de la demande, consiste en la modification de l'année de naissance erronée du demandeur, Monsieur Patrick GUYAUX ;

ARRÊTE

Article 1 : Le Permis de construire **MODIFICATIF** faisant l'objet de la demande susvisée est accordé, sous réserve du respect des prescriptions suivantes.

Article 2 :

- Les autres prescriptions du permis de construire d'origine sont maintenues.

Fait à FROMELENNES, le 04 mai 2023

Le Maire,

(Prénom, nom et qualité du signataire)

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt
de la demande de permis, le 21/04/2023

Décision notifiée :

en recommandé avec AR, le / / 2023

remise contre décharge, le / / 2023

Toute preuve de la remise du courrier doit pouvoir être produite ultérieurement.



Le Maire,

Pascal GILLAUX